

En collaboration avec
le Programme des Nations Unies pour le Développement
(PNUD TOGO)

Termes de référence du Conseiller Technique National (CTN)
Direction de Promotion de la Finance Inclusive (DPFI)

Type de contrat :	Contrat NEX
Titre du poste :	Conseiller Technique National en Finance Inclusive
Durée du contrat :	1 an renouvelable
Lieu d'affectation :	Lomé (République du Togo)

1. Contexte

Le Gouvernement du Togo, en partenariat avec le PNUD et UNCDF, a mis en œuvre le Programme d'Appui à la Stratégie Nationale de Microfinance en deux phases (PASNAM I et PASNAM II) depuis l'année 2005. Le PASNAM est intervenu aux trois niveaux de la finance inclusive :

- Au niveau macro, le PASNAM a permis l'élaboration, l'actualisation et la mise en œuvre concertée d'une Stratégie Nationale de Développement de la Microfinance ;
- Au niveau méso, le PASNAM a appuyé la mise en place de l'infrastructure financière et la structuration du paysage de la microfinance avec notamment la mise en route d'une association professionnelle unique des SFD (APIM-TOGO) ;
- Au niveau micro, le PASNAM a soutenu la professionnalisation des institutions de microfinance, le renforcement de capacités et de la logistique et a doté les IMF de plans d'affaires et de SIG performants.

Le PASNAM II s'est achevé en décembre 2013 et a fortement recommandé la création de deux institutions nationales de promotion, en vue de soutenir durablement la promotion de la finance inclusive dans le pays. Ces deux institutions sont d'une part une Direction, et d'autre part, un Fonds National de Promotion de l'Inclusion Financière.

Le Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI) a été lancé officiellement par le Gouvernement le 25 janvier 2014 et est déjà opérationnel. La Direction de Promotion de la Finance Inclusive a été créée par Décret pris en Conseil des Ministres le 3 décembre 2013 et son opérationnalisation est en cours de réalisation.

Le Gouvernement a demandé l'appui du PNUD et UNCDF (Système des Nations Unies) pour accompagner la mise en œuvre de la Direction de Promotion de la Finance Inclusive et en faire une structure ayant les capacités nécessaires pour promouvoir l'inclusion financière de tous les togolais. Cette Direction prendra la relève du PASNAM en matière d'appuis structurants au secteur et en matière de promotion, au niveau macro, méso et micro. Elle sera le principal soutien du Fonds National de la Finance Inclusive.

Le Gouvernement a décidé, en concertation avec PNUD et UNCDF du recrutement d'un cadre de haut niveau, Conseiller Technique National (CTN) dont le mandat est d'appuyer d'une part la Direction de Promotion de la Finance Inclusive en vue d'une opérationnalisation conforme aux règles et procédures applicables en la matière, et d'autre part en vue de conseiller le Gouvernement et les institutions de l'environnement financier national sur une conduite optimale des questions de finance inclusive dans le pays.

2. Description des responsabilités principales

Sous l'autorité administrative du Ministre chargé du Développement à la Base et la supervision technique du PNUD et de UNCDF, le Conseiller Technique National apporte son appui au Gouvernement et particulièrement à la Direction de Promotion de la Finance Inclusive dans les domaines suivants :

-

a. Appui institutionnel à l'intégration opérationnelle de l'équipe de la Direction de Promotion de la Finance Inclusive au Ministère chargé du Développement à la base et soutien à une meilleure compréhension de l'inclusion financière par les acteurs publics.

- i. Appui-Conseil au Ministre chargé du Développement à la base dans la définition des orientations pertinentes pour la conduite d'une vision de promotion de finance inclusive efficace ;
- ii. Mise en œuvre du plan de renforcement des capacités du Directeur de Promotion de la Finance Inclusive, des responsables des autres composantes du Cabinet, des projets/programmes du Développement à la base et des autres départements impliqués dans la promotion de l'inclusion financière au Togo ;
- iii. Soutien au Directeur de Promotion de la Finance Inclusive pour la conception et la mise en œuvre de tous les dispositifs structurels et logistiques en vue d'installer la Direction dans une assise institutionnelle solide et conforme aux normes de l'industrie;
- iv. Soutien pour la constitution d'une équipe technique forte et motivée au sein de la Direction de Promotion de la Finance Inclusive ;
- v. Appui à la conception d'outils méthodologiques et pratiques de suivi général de l'évolution de la finance inclusive au Togo et de l'articulation harmonieuse des politiques d'inclusion financière avec les politiques de développement à la base et plus généralement des stratégies de lutte contre la pauvreté au Togo ;

b. Appui technique au Directeur de Promotion de la Finance Inclusive dans la mise en œuvre de son mandat

- i. Mise en œuvre, en relation avec le PNUD et UNCDF d'un Plan de formation et d'information spécifique pour renforcer les compétences du Directeur National de la Finance Inclusive dans (i) la compréhension de la stratégie et du fonctionnement général du FNFI et (ii) dans le soutien à l'évaluation institutionnelle, technique et financière des requêtes des Prestataires de Services Financiers, soumis par l'équipe technique du Fonds aux différents comités de décision auxquels participe le Directeur National et/ou le CTN;
- ii. Le CTN exerce globalement, en relation avec le Directeur de la Promotion, un mandat de revue de qualité du fonctionnement du Fonds National de la Finance Inclusive. A ce titre, le CTN, en relation avec le Directeur National, est Conseiller Technique Principal du Fonds National de la Finance Inclusive.
- iii. Validation avec le Directeur de Promotion de la Finance Inclusive des outils méthodologiques de suivi de l'efficacité des stratégies et actions mises en œuvre au niveau national et au niveau des agences et points focaux du Fonds National de la Finance Inclusive dans l'atteinte des objectifs de lutte contre l'exclusion financière et sociale.

c. Appui à l'élaboration de la Stratégie Nationale de Finance Inclusive et à la mise en œuvre des programmes

- i. Appui en qualité de Coordonnateur national, à l'élaboration de la Stratégie nationale de Finance Inclusive au Togo. Cette stratégie sera élaborée selon la nouvelle approche MAP sur la base d'une étude (MAP - making access possible) dès lors que les conditions seront réunies (notamment la mobilisation des ressources suffisantes) avec un accent marqué sur un diagnostic approfondi de la demande en services financiers.
- ii. Soutien à l'équipe de consultants chargés de la mise en œuvre du MAP, de l'élaboration du Schéma Directeur de Finance Inclusive (Stratégie Nationale), organisation des réunions et rencontres, gestion des relations avec le comité de pilotage du processus MAP et les principaux acteurs du secteur ;
- iii. Développement des relations de partenariat avec les bailleurs de fonds et autres investisseurs et l'appui à la mobilisation des ressources ;
- iv. Appui à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre des projets et programmes de promotion de l'inclusion financière ;
- v. Appui aux programmes thématiques en cours au Togo à l'initiative de UNCDF (YouthStart, etc.) ;

d. Appui institutionnel aux structures de l'environnement de la microfinance

- i. Appui à la création et au fonctionnement optimal d'un Comité national de la finance inclusive.

- ii. Appui pour l'organisation conjointe d'activités de promotion avec l'Association Professionnelle des Institutions de Microfinance (APIM-TOGO).
- iii. Appui au maintien d'une relation opérationnelle diligente et professionnelle avec la Cellule d'Appui et de Suivi des Institutions Mutualistes d'Épargne et de Crédit (CAS-IMEC) et/ou la Direction de la Microfinance au sein du Trésor, en vue de participer aux réflexions sur l'assainissement du secteur et à une bonne articulation entre la supervision et le contrôle du secteur conduits par le Ministère des Finances ;

e. Appui au renforcement des capacités des institutions de microfinance

- i. Soutien au Directeur de la Promotion pour la mise en œuvre des appuis planifiés pour la promotion des différentes structures, telles que les IMF et l'Association Professionnelle des SFD ;
- ii. Appui au Directeur de la Promotion pour le suivi de la préparation et de la diffusion de tous les outils méthodologiques de formation des SFD en relation avec l'APIM-TOGO ;
- iii. Appui à l'élaboration par le Directeur National d'un plan de suivi des indicateurs de performance du secteur global.

f. Diffusion des pratiques optimales de microfinance

Le Conseiller Technique National apportera son concours au Directeur de la Promotion de la Finance Inclusive :

- dans la diffusion des pratiques optimales par les publications des brochures et des guides ;
- dans la mise en place de la base de données électronique des meilleures pratiques, à la disposition du secteur de la finance inclusive.

3. Autres responsabilités

Le Conseiller Technique National assumera toute autre responsabilité qui lui sera confiée par sa hiérarchie dans le cadre de son mandat.

4. Profil et compétences requises

Niveau d'éducation

Le Conseiller Technique National doit être titulaire d'un diplôme universitaire (BAC + 5) en finance/banque ou économie/développement avec au moins 10 ans d'expérience professionnelle en microfinance ou en banque.

Compétences et expériences professionnelles

- Le Conseiller Technique National doit avoir une expérience nationale et internationale confirmées en matière d'assistance technique aux programmes de finance inclusive ;
- Il doit avoir une bonne compréhension de l'approche sectorielle et du concept de finance inclusive et disposer de solides expériences dans la conduite de diagnostics et d'élaboration de stratégies nationales sectorielles, en particulier de microfinance ;
- Avoir géré de manière continue un programme d'appui de finance inclusive sur plusieurs années serait un atout ;
- Une expérience dans la supervision ou la gestion des Fonds de Promotion de Microfinance au Togo et en Afrique est un atout ;
- Il doit disposer d'une expérience confirmée en tant que formateur en microfinance et en finance inclusive et avoir en particulier des références en matière d'analyse financière, de gestion des risques opérationnels, de gestion des impayés et de développement de nouveaux produits en microfinance ;
- Il doit maîtriser les outils informatiques et les logiciels usuels (Texte, Tableur, Graphique, Power Point, etc.) et posséder parfaitement l'usage de la messagerie électronique.
- Excellentes aptitudes en communication écrite et verbale en français. La connaissance de la langue anglaise serait un atout.
- Il doit disposer des qualités de travail en équipe et démontrer une aptitude au travail sous pression.
- Le candidat doit également disposer de qualités intrinsèques lui conférant un bon sens de l'analyse, objectivité, intégrité, rigueur, bonne moralité, dynamisme, capacité relationnelle et sens du contact humain.

Pièces à fournir

- 1) Curriculum vitae ;
- 2) Lettre de motivation ;
- 3) Copie certifiée conforme du/des diplôme(s); ou certificat(s) requis ;
- 4) Copie de la carte d'identité nationale.

Procédure de sélection

Les candidats seront présélectionnés d'abord sur dossiers, et ensuite subiront des entretiens oraux avec des jurys.

Dépôt de candidature

Les dossiers des candidatures doivent être adressés au Cabinet Consult Services Synergie à l'adresse électronique suivante : recrutement@cssynergie.com ou par courrier à l'adresse suivante : BP : 13 085 Lomé Togo Tél. : 22 22 91 35 / 22 21 63 57.

La date limite de candidature est fixée au 08 août 2014 à 17h 30 au Cabinet Consult Services Synergie BP : 13 085 Lomé Togo Tél. : 22 22 91 35 / 22 21 63 57 ;

Seuls les candidats retenus sur dossiers seront contactés.